

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DSIN 2 Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les services de communications électroniques et les systèmes d'information géographique-Autorisation.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu la délibération 2018 DSIN 5 en date du 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 approuvant l'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les services de communications électroniques et les systèmes d'information géographique

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les services de communications électroniques et les systèmes d'information géographique ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel Grégoire, au nom de la 5ème commission,

Délibère

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à la centrale d'achats pour les services de communications électroniques et les systèmes d'information géographique

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses d'adhésion seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 011, nature 6281, au titre des exercices 2021 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO